

PROCES-VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le lundi quatre avril, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN - Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Marie-Claude GUIDEE, Maurice GAUDIN, Jacques GAURIAU - Maires-Adjoints, Nadine LE RAY, Valentine CHERRIERE, Sandrine HUET, Jean-Pierre JULLIEN, Hélène DROUSSENT, Marc LE GONIDEC, Jean-Philippe AZEMA, Jean-Pierre SIMOULIN, Jean-Claude KUENTZ, Annick VENANT, Daniel SCHAEFER, Patricia BERCE Agnès KRANTZ-HABERBUSH et Marc LEROY.

Etaient absents, excusés et représentés :

Mireille DAPOIGNY donne pouvoir à Maurice GAUDIN
Alain JUND donne pouvoir à Daniel SCHAEFER

Absente :

Cécile BLONDEL.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Marc LE GONIDEC comme secrétaire de séance,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte-rendu du 14 janvier 2011,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif 2010 du Budget de la Poste
- **DECIDE, à l'unanimité**, de l'affectation des résultats du Budget de la Poste
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion 2010 du Budget de la Poste
- **VOTE, à l'unanimité**, le budget primitif 2011 de la Poste
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif 2010 du Budget de la Commune
- **DECIDE, à l'unanimité**, de l'affectation des résultats du Budget de la Commune
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion 2010 du Budget de la Commune
- **DECIDE, à l'unanimité**, de maintenir les taux d'imposition des 3 taxes directes locales,
- **DECIDE, à l'unanimité**, d'instaurer la taxe locale sur la consommation finale d'électricité sur le territoire de la commune de Neauphle-le-Château et **DECIDE, à l'unanimité**, de fixer à 1,5 % le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 % et 0,25 euro)
- **APPROUVE, à l'unanimité**, les subventions allouées pour l'année 2011 aux Associations Neauphléennes,
- **ADOpte, à l'unanimité**, le principe d'une répartition Intercommunale des frais de scolarité dans les établissements préélémentaires et élémentaires.

- **DECIDE, à l'unanimité**, de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R., programme 2011 pour le remplacement de la couverture de la Mairie
- **DECIDE, à l'unanimité**, de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention « Sauvegarde d'urgence d'objets d'arts et de documents d'archives » afin de restaurer la peinture murale surmontant le retable du grand autel oriental de l'Eglise Saint Nicolas de Neauphle-le-Château.
- **DECIDE, à l'unanimité**, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes en matière de voirie.
- **VOTE, à l'unanimité**, le budget primitif 2011 de la Commune
- **DECIDE, avec 17 voix pour, 2 voix contre** (Alain JUND et Jacques GAURIAU) **et 3 abstentions** (Daniel SCHAFER, Marc LE GONIDEC et Jean-Claude KUENTZ), de donner un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols - POS - telle que présentée lors de l'enquête publique.
- **PREND ACTE, avec 17 voix pour, 2 voix contre** (Alain JUND et Jacques GAURIAU) **et 3 abstentions** (Daniel SCHAFER, Marc LE GONIDEC et Jean-Claude KUENTZ), des réserves et recommandations formulées par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire.
- **PREND ACTE, avec 21 voix pour, 1 voix contre** (Alain JUND), de l'obligation triennale 2011 / 2013 concernant la Loi Solidarité et renouvellement Urbain (SRU).
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales – CAF.
- **PREND ACTE, à l'unanimité**, de la communication de l'état foncier et/ou non bâti détenu par l'Etablissement Public Fonciers des Yvelines - EPFY - pour le compte de la commune de Neauphle-le-Château.
- **DECIDE, à l'unanimité**, de donner le nom de « Arc en Ciel » à l'Accueil de Loisirs de Neauphle-le-Château.
- **AUTORISE, à l'unanimité**, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines - CCCY - à récupérer les archives relatives à l'occupation du sol de l'année 2000.
- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable à la demande d'autorisation de la Société Protectrice des Animaux - SPA - d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Bernard JOPPIN

